

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT**  
**SÉANCE N° 2017.04 DU 17 AOUT 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, M. LOUPRET Yves, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, Mme MAUVEZIN Françoise, Mme PALOMINO Hélène, M. MANSE Jean-Luc, M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme SANSOULET Monique, M. MAZET Serge, Mme VILANOVA Carmen, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

**PROCURATIONS** : Mme FERNANDEZ Consuelo à Mme VILANOVA Carmen, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie à BEZ Bernard, M. IBORRA François à Mme PALOMINO Hélène, M. LAGARDELLE Gilles à M. MAZET Serge, Mme OLALLA Anne-Marie à M. LOUPRET Yves, M. LARROUY Michel à M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme DARRE Michèle à Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. MATUT Pascal à Mme SCHNEIDER Christianne.

M. LE MAIRE remercie les membres du Conseil Municipal présents.

M. LOUPRET est élu secrétaire de séance.

M. LE MAIRE propose de n'adopter le compte-rendu du dernier Conseil Municipal que lors de la prochaine séance.

**DEMANDE DE DÉLÉGATION DU D.P.U. A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION T.L.P. ET EXERCICE DU D.P.U.**

Cette délibération porte demande de délégation du droit de préemption urbain en vue d'exercer le droit de préemption urbain pour l'acquisition du lot n°101 de la copropriété éditée sur la parcelle cadastrée section AH15, sise à la Place de l'Europe - Rue de l'Egalité 65690 BARBAZAN-DEBAT.

M. LE MAIRE propose que la Commune fasse valoir son D.P.U. car le prix est attractif et le local est idéalement placé par rapport au projet de construction du futur pôle santé. L'étude financière du projet et le fait que les médecins nous ont demandé de séparer les activités médicales (médecins, dentistes, infirmières) des activités paramédicales (ostéopathe, kiné). L'achat de ce local permettra de réduire la surface à bâtir et donc le coût global du projet. Le local acheté n'aura qu'à être aménagé pour accueillir les activités paramédicales.

M. MAZET : « Effectivement le prix est très intéressant. C'est une opportunité à saisir. »

M. LOUPRET : « Effectivement le prix au mètre carré est bien plus intéressant que la construction de la surface équivalente. »

Mme SCHNEIDER : « C'est une très bonne idée ; il n'y a pas de raison que l'on s'y oppose. »

M. BEZ : « Il y aura sûrement un coût de réhabilitation du bâtiment. »

M. LE MAIRE : « Oui, effectivement, il y aura un coût mais si c'est l'ostéopathe qui est installé dans le local, cela coûtera assez peu en réhabilitation. »

Vote à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL : DM2**

M. LE MAIRE explique la nécessité de modifier le Budget Général 2017 en section d'Investissement.

Vote à l'unanimité.

**AVANCEMENT DE GRADE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Mme RIVALETTO présente la délibération. Le tableau est provisoire jusqu'à la prochaine C.A.P., qui permettra de réajuster les choses.

Vote à l'unanimité.

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Mme RIVALETTO présente la délibération.  
Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

*« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »*

PÉDEBOY Jean-Christian		MANSE Jean-Luc	
RIVALETTO Claudine		OLALLA Anne-Marie	LOUPRET Yves
BEZ Bernard		CHAMPAGNE Sylvain	
FERNANDEZ Consuelo	VILANOVA Carmen	SANSOULET Monique	
LOUPRET Yves		MAZET Serge	
RODRIGUEZ Rose-Marie	BEZ Bernard	VILANOVA Carmen	
DELMAS Claude		LARROUY Michel	PEDEBOY Jean-Christian
POUYENNE- VIGNAU Régine		DARRÉ Michèle	POUYENNE-VIGNAU Régine
IBORRA François	PALOMINO Hélène	MATUT Pascal	SCHNEIDER Christianne
MAUVEZIN Françoise		SONNEVILLE Didier	
LAGARDELLE Gilles	MAZET Serge	SCHNEIDER Christianne	
PALOMINO Hélène			